

COMMUNIQUE DE PRESSE

Genève, 17 mars 2016

Une antenne de l'état civil de la Ville de Genève à la Maternité des HUG

Depuis de nombreuses années, le Service de l'état civil et la Maternité des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), principal lieu de naissances du canton, collaborent pour les enregistrements des nouveau-nés. Cette collaboration a pris une forme tout à fait originale depuis quelques mois avec l'implantation, au sein même de la Maternité, d'une antenne de l'état civil de la Ville de Genève. La présence sur place d'un officier d'état civil facilite l'enregistrement des bébés et permet d'informer sur les modalités d'enregistrement d'une naissance. Les résultats de trois mois d'essais confirment l'avantage que cela présente pour les parents. Cette collaboration a été officialisée ce jour par Madame Esther Alder, Maire de Genève et Madame Michèle Righetti, Directrice générale adjointe des HUG, qui ont rappelé que sur les 5000 naissances enregistrées chaque année par le service de l'état civil de la Ville, plus de 4100 se déroulent à la Maternité.

Après quelques mois, cette antenne semble répondre à un réel besoin puisque dans près de 8 cas sur 11 (nombre moyen de naissances par jour à la Maternité) le dossier d'enregistrement est complet, après un passage par l'antenne à la Maternité et avant même la sortie de la mère. Les parents n'ont donc plus besoin de se rendre à l'Office de l'état civil, dans le quartier des Eaux-Vives.

Professionaliser l'information fournie aux parents et faciliter ainsi les démarches administratives indispensables à l'enregistrement d'une naissance, tel est l'objectif de cette antenne de l'état civil ouverte tous les après-midis (et le lundi toute la journée) au rez-de-chaussée de la Maternité. Car l'enregistrement d'une naissance, comme toute procédure administrative, est très réglementée. Les familles doivent fournir de nombreux documents. Il n'est donc pas rare que les parents soient un peu désorientés devant la complexité des démarches et la multitude des documents à produire. Ceci est particulièrement le cas si le couple n'est pas marié ou que l'un des deux conjoints est de nationalité étrangère, ce

qui est très souvent le cas à Genève. La présence, sur place, d'un officier d'état civil facilite grandement les choses.

A l'occasion de la présentation de cette antenne, aussi bien la Maire de la Ville de Genève, Esther Alder, que la Directrice générale adjointe des HUG, Michèle Righetti, ont insisté sur le caractère innovant de ce partenariat entre un établissement cantonal et une administration municipale. « *Nous visons les mêmes objectifs, in fine, souligne la Maire, la satisfaction des usagers. Et je suis très heureuse de pouvoir offrir aux nouveaux parents un allègement des contraintes administratives pour leur permettre de se réjouir de la venue de leur enfant et de se concentrer sur leur nouveau rôle.* »

Quand on sait que sur les 5000 naissances enregistrées chaque année par le service de l'état civil de la Ville, plus de 4100 se déroulent à la Maternité, on mesure pleinement l'impact de nouvelle cette de cette nouvelle antenne au sein des HUG.

Pour de plus amples informations

HUG, Service de presse et relations publiques
Nicolas de Saussure +41 22 372 60 06 et +41 79 553 60 07

Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Manuelle Pasquali de Weck : +41 22 418 49 13 et +41 79 446 40 13